

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 06 novembre 2020

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 06 novembre 2020 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<b>Apurement des créances irrécouvrables - Budget Principal et Budget annexe du Développement Economique</b> Apurement des créances irrécouvrables - Budget Principal et Budget annexe du Développement Economique	Adopte à l'unanimité	06 novembre 2020
2	<b>Apurement des créances irrécouvrables - Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.</b> Apurement des créances irrécouvrables - Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
3	<b>Le Mans - Opération "Jacqueline AURIOL".</b> <b>Travaux de construction de 9 logements.</b> <b>Emprunts de 475 525€, 194 317€, 349 526 €, 96 954€</b> <b>Le Mans Métropole Habitat.</b> <b>Encours garanti 1 116 322 €</b> <b>Réitération de la garantie.</b> Réitération d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% à Le Mans Métropole Habitat pour des emprunts de 349 526 €, 96 954 €, 475 525 €, 194 317 €, en vue de la construction de 9 logements opération Jacqueline Auriol rue des Loisirs au Mans.	Adopte à l'unanimité	06 novembre 2020
4	<b>DIRECTION FINANCIERE ET JURIDIQUE</b> <b>Le Mans – opération « Les Halles II ».</b> <b>Travaux de réhabilitation (réfection de l'étanchéité).</b> <b>Emprunt de 313 307 €</b> <b>Société Anonyme Mancelle d'Habitation.</b> <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %.</b> <b>Encours garanti 156 653,50 €</b> Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt de 313 307 € en vue de la réhabilitation de 71 logements « Les Halles II » 19 rue Hippolyte Lecornué, 29 rue Pasteur, et 24 rue du Vert Galant au Mans.	Adopte à l'unanimité	06 novembre 2020
5	<b>Mulsanne – Opération Les Cottages de la Lande.</b> <b>Construction de 22 logements .</b> <b>Emprunt de 536 004€, 489 849 € 158 996€, 239 213 €</b> <b>Société Anonyme Mancelle d'Habitation.</b> <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50%.</b> <b>Encours garanti 712 031€</b> Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour des emprunts de 536 004 €, 489 849 €, 158 996 €, 239 213 €, en vue de la construction de 22 logements « Les Cottages de la Lande » à Mulsanne.	Adopte à l'unanimité	06 novembre 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
6	<p><b>Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement - Avenant n°15 à la convention de délégation 2014-2020 et Avenant n°14 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé intégrant une prolongation d'un an de la convention.</b></p> <p>Les avenants n°15 à la convention de délégation 2014-2020 et n°14 à la convention de gestion de l'Anah ont pour objet de finaliser, pour l'année 2020, les objectifs de production de logements et les crédits d'engagement alloués par l'Etat pour la réalisation de ces objectifs.</p> <p>L'avenant n°15 à la convention de délégation 2014-2020 permet également de proroger la convention de délégation de compétence 2014-2020 de Le Mans Métropole pour une durée d'un an, ainsi cette convention prendra fin au 31 décembre 2021.</p>	Adopte à l'unanimité	06 novembre 2020
7	<p><b>Le Mans - Opération Belle Chasse - Convention de soutien au programme d'Accession Aidée à la Propriété entre Sarthe Habitat et Le Mans Métropole.</b></p> <p>Dans le cadre du dispositif de soutien de Le Mans Métropole à l'accession aidée à la propriété, il s'agit de valider l'octroi d'une subvention de 5 000 € par logement pour le programme "Belle Chasse" situé rue Nancy Wake dans la ZAC Belle Chasse au Mans. Cette aide pourra être majorée de 3 000 € par logement en cas de ménage primo accédant. Ce programme concerne 20 logements individuels.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
8	<p><b>Le Mans - Résidence de l'Espal - 4 rue d'Autriche - Avenant à la convention de soutien au programme d'Accession Sociale à la Propriété entre Le Mans Métropole Habitat et Le Mans Métropole.</b></p> <p>Il s'agit de signer un avenant à la convention de soutien signée le 31 octobre 2011 entre Le Mans Métropole Habitat et Le Mans Métropole pour valider une baisse du solde de la subvention de Le Mans Métropole qui reste à verser à l'organisme en raison de 5 cas de méventes (ventes ne répondant pas aux critères d'éligibilité au dispositif de soutien financier à l'accession sociale de Le Mans Métropole).</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
9	<p><b>Coulaines - Portes des Chemins Creux - Avenant à la Convention de soutien au programme d'Accession Sociale à la Propriété entre Union et Progrès et Le Mans Métropole.</b></p> <p>Il s'agit de signer un avenant à la convention de soutien signé le 27 avril 2018 entre Union et Progrès et Le Mans Métropole pour valider une nouvelle grille de prix proposée par l'opérateur suite à un recalcul des surfaces utiles des logements du programme et le nouveau montant de la subvention de Le Mans Métropole qui tient compte de la vente d'un lot de la tranche 1 hors champ du dispositif de Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
10	<p><b>Mulsanne - Opération Domaine de la Lande - Convention de soutien au programme d'Accession Aidée à la Propriété entre Union et Progrès et Le Mans Métropole</b></p> <p>Dans le cadre du dispositif de soutien de Le Mans Métropole à l'accession aidée à la propriété, il s'agit de valider l'octroi d'une subvention de 5 000 € par logement pour le programme "Domaine de La Lande" situé sur la commune de Mulsanne. Cette aide pourra être majorée de 3 000 € par logement en cas de ménage primo accédant. Ce programme concerne 10 logements individuels.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
11	<p><b>Saint Georges du Bois - Opération Les Hayes - Convention de soutien au programme d'Accession Aidée à la Propriété entre Sarthe Habitat et le Mans Métropole.</b></p> <p>Dans le cadre du dispositif de soutien de Le Mans Métropole à l'accession aidée à la propriété, il s'agit de valider l'octroi d'une subvention de 5 000 € par logement pour le programme "les Hayes" situé sur la commune de Saint Georges du Bois. Cette aide pourra être majorée de 3 000 € par logement en cas de ménage primo accédant. Ce programme concerne 10 logements individuels.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
12	<b>Le Mans - VAUGUYON - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de PODELIHA - secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 100 000 € est accordée à PODELIHA dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
13	<b>LE MANS - 7 impasse Henri Champion - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de PODELIHA - Secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 56 000 € est accordée à PODELIHA dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
14	<b>Le Mans Marceau (6 logements) et Arnage 32 avenue de la Liberté (4 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la réalisation d'économies de charges de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 52 000 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de le Mans Métropole en matière d'isolation thermique par l'extérieur.	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
15	<b>Le Mans - rue d'Erpell - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de PODELIHA - secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 476 € est accordée à PODELIHA dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
16	<b>ALLONNES - 2 rue des Frères Rodriguez et SAINT SATURNIN - rue Lucien Chaserant - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2020</b> Une aide de 83 587 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
17	<b>Le Mans - Stadium - rue de Claircigny - Tranches 1 et 2 - Acquisition en VEFA - LE MANS METROPOLE HABITAT - Construction en secteur Diffus - Exercice 2020</b> Des aides de 128 184 € de l'Etat et de 304 500 € de Le Mans Métropole sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2020 des aides à la pierre.	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
18	<b>Le Mans - Banjan Park - rue de Banjan - Acquisition en VEFA - MANCELLE D'HABITATION - Construction en secteur Diffus - Exercice 2020</b> Des aides de 88 901 € de l'Etat et de 161 500 € de Le Mans Métropole sont accordées à Mancelle d'Habitation dans le cadre de la programmation 2020 des aides à la pierre.	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
19	<b>Le Mans - 51-53 rue Mangeard - Acquisition Amélioration - LE MANS METROPOLE HABITAT - Construction en secteur Diffus - Exercice 2020</b> Des aides de 39 556 € de l'Etat et de 77 000 € de Le Mans Métropole sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2020 des aides à la pierre.	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
20	<b>Analyse de la mobilité des abonnés des transports en commun réalisée avec le Cerema</b> Cette délibération autorise Le Mans Métropole à participer à l'étude du CEREMA relative à la mobilité des abonnés des transports en commun pendant la période de pandémie de la COVID-19 dans le cadre d'une convention de coopération moyennant le versement d'un montant de 22 293 € TTC.	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
21	<p><b>Le Mans - ZAC du Ribay-Pavillon</b>  <b>Compte Rendu Annuel au Concédant</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2019</b>  <b>Avenant n° 2 - Prorogation de la durée de l'avance de trésorerie</b>  <b>Avenant n° 6 - Prorogation de la durée de la convention de concession</b></p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC du Ribay-Pavillon au Mans faisant apparaître un montant prévisionnel de dépenses à 68 403 418 € HT.  Le montant de la participation de Le Mans Métropole reste inchangé soit 5 459 641 € dont 5 433 641 € ont déjà été versés.  Cette délibération proroge également la durée de l'avance de trésorerie de 2 100 000 € jusqu'au 31 décembre 2023 et la durée de la convention de concession jusqu'au 21 octobre 2027.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
22	<p><b>Le Mans - ZAC du Fouillet</b>  <b>Compte Rendu Annuel au Concédant</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC du Fouillet au Mans.  Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 17 573 462 €  L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 973 310 € (926 452 € en numéraire et 1 046 858 € d'apport en nature), dont 1 407 159 € ont déjà été versés à ce jour ( 920 000 € en numéraire et 487 159 € en nature).</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
23	<p><b>Le Mans - ZAC de la Cartoucherie</b>  <b>Compte rendu annuel au concédant</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC de la Cartoucherie au Mans.  Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 19 431 707 €  L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 637 215 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
24	<p><b>Allonnes - ZAC de la Bussonnière</b>  <b>Compte Rendu Annuel au Concédant</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC de la Bussonnière à Allonnes.  Le chiffre prévisionnel des dépenses se chiffre à 29 365 373 €  L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 2 860 000 € dont 2 093 364 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
25	<p><b>Mulsanne - ZAC de Bellevue</b>  <b>Compte Rendu Annuel au Concédant</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC de Bellevue à Mulsanne.  Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 14 388 156,33 €  L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 184 762,14 €.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
26	<p><b>Mulsanne - Lotissement Le Cormier</b>  <b>Compte Rendu Annuel</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2019, du lotissement Le Cormier à Mulsanne, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.</p> <p>Le montant des dépenses inscrit au bilan de cette opération au 31 décembre 2019 est de 1 666 569.59 € H.T. L'apport financier du budget principal de Le Mans Métropole nécessaire à son équilibre s'élève à 490 341.90 €, soit en hausse de + 47 264.75 € par rapport au dernier CRA arrêté au 31/12/2018.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
27	<p><b>Sargé-Les-Le Mans - ZAC de la Bouquetière et du Pâtis</b>  <b>Compte Rendu Annuel au Concédant</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC de la Bouquetière et du Pâtis à Sargé-Lès-Le Mans.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 219 778 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole est de 118 000 € et a été intégralement versé.</p> <p>L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 1 267 713 €.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
28	<p><b>Ruaudin - ZAC des Hunaudières</b>  <b>Compte Rendu Annuel</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC des Hunaudières à Ruaudin, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 3 596 758,06 €.</p> <p>L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 3 808 941,14 €, en diminution de - 12 229,93 € par rapport au CRA arrêté au 31/12/2018. Cette baisse est due aux études de sols complémentaires réalisées sur le Secteur E.</p>	Adopte	09 novembre 2020
29	<p><b>La Milesse - Lotissement de la Tremblaie</b>  <b>Compte rendu annuel</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2019</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2019 du lotissement de la Tremblaie à La Milesse, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 966 879,53 €.</p> <p>L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 428 768,96 €.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
30	<p><b>Trangé - ZAC Multi sites "des secteurs du Centre Bourg"</b>  <b>Compte Rendu Annuel au Concédant</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2019</b>            La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2019 de la ZAC multi sites "des secteurs du Centre Bourg" à Trangé.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 434 000 € HT.            Il n'est pas prévu de participation financière d'équilibre de la Collectivité.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
31	<p><b>YVRE L'EVEQUE - ZAC Halle de Brou/Renault Denis</b>  <b>Prorogation durée d'avance de trésorerie</b>  <b>Avenant n° 1</b>            la délibération vise à proroger la convention d'avance de trésorerie de la ZAC Halle de Brou/Renault Denis à Yvré l'Evêque jusqu'au 21 octobre 2023 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
32	<p><b>Le Mans - ZAC de la Cartoucherie</b>  <b>Prorogation durée de convention de concession</b>  <b>Avenant n° 3</b>            La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC de la Cartoucherie au Mans jusqu'au 17 janvier 2027 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
33	<p><b>La Chapelle Saint Aubin - ZAC Coeur de Vie</b>  <b>Prorogation durée de convention de concession</b>  <b>Avenant n° 7</b>            La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC Coeur de Vie à La Chapelle Saint Aubin jusqu'au 13 décembre 2021 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
34	<p><b>Le Mans - ZAC de Banjan</b>  <b>Remise d'ouvrages des voiries (rues de Vilnius, Riga, Tallin et Lavoisier)</b>            La délibération vise à autoriser Monsieur Le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert des voiries de la ZAC Banjan au Mans, de Cénovia à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
35	<p><b>Le Mans - ZAC de Banjan</b>  <b>Remise d'ouvrages des espaces verts, aire de jeux et mobilier urbain</b>            La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert des espaces verts, aire de jeux et mobilier urbain de la zone d'activités de Banjan au Mans, de Cénovia à la Ville du Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
36	<p><b>Le Mans - ZAC Ribay Pavillon - Secteur Bellechasse</b>  <b>Remise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public - Tranche 1 - Phase 2</b>            La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage de la ZAC Ribay Pavillon au Mans, constatant le transfert d'une partie du réseau d'éclairage public du secteur Bellechasse, aménagé par Cénovia, à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
37	<p><b>SARGE-LES-LE-MANS ZAC de la Pointe</b>  <b>Remise d'ouvrage des voiries, des réseaux d'adduction d'eau potable, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication</b>  <b>Secteur Hameau de Calvaire</b></p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer, les procès verbaux de remise d'ouvrages constatant le transfert des voiries, des réseaux d'adduction d'eau potable, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication de CENOVIA à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
38	<p><b>Rouillon - ZAC de la Mussotrie</b>  <b>Remise d'ouvrage du réseau d'assainissement des eaux pluviales réalisé pour les besoins de la ZAC</b></p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert du réseau d'assainissement des eaux pluviales réalisé pour les besoins de la ZAC de la Mussotrie à Rouillon, de CENOVIA à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
39	<p><b>TRANGE - ZAC Multi sites " des secteurs du centre bourg"</b>  <b>Remise d' ouvrages des voiries, réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées, d'adduction d'eau potable, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication</b>  <b>Secteur de la Bruyère Tranche 2 Zone 1</b></p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer, les procès-verbaux de remise d'ouvrages constatant le transfert des voiries, des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées, d'adduction d'eau potable, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication de NEXITY à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	09 novembre 2020
40	<p><b>TRANGE - ZAC Multi sites " des secteurs du centre-bourg"</b>  <b>Remise d'ouvrage des aménagements paysagers, cheminements piétons et mobilier urbain</b>  <b>Secteur du Roux - tranche 1, secteur de la Bruyère - tranches 1 et 2 (zone 1)</b></p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer, le procès-verbal de remise d'ouvrage constatant le transfert des aménagements paysagers, des cheminements piétons et du mobilier urbain à la commune de Trangé</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
41	<p><b>Le Mans - Avenue Pierre Piffault - Acquisition à la SNCF</b></p> <p>LMM se rend acquéreur des parcelles cadastrées section RV 47-309-311-313 et 314 d'une superficie totale de 13 892 m<sup>2</sup> auprès de la SNCF, afin de les intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'une indemnité de 97 000 € HT.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
42	<p><b>Le Mans - Rue François Rabelais - Acquisition auprès de l'ASL du lotissement "Résidence des Grands Bois"</b></p> <p>LMM doit acquérir la rue François Rabelais cadastrée BM 1018-1020-1036-1041-1250 d'une superficie totale de 5 420 m<sup>2</sup> auprès de l'ASL du lotissement, Résidence des Grands Bois, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
43	<p><b>Le Mans - ZAC Pontlieue-Vauguyon - Secteur 6 - Acquisition à CENOVIA</b></p> <p>LMM doit acquérir des terrains à usage de voirie, d'une superficie totale de 4 196 m<sup>2</sup> auprès de CENOVIA, afin de préparer la clôture de la ZAC Pontlieue-Vauguyon au Mans et conformément à l'article 15 du cahier des charges annexé de la convention de concession du 16 janvier 1975, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
44	<b>Le Mans - Rue Henri - Acquisition auprès de Monsieur Miloud BEKKOUCHA</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Henri au Mans, cadastrée IN 960 pour une superficie de 132 m <sup>2</sup> , auprès de M. BEKKOUCHA, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
45	<b>Le Mans - Rue Charles Sauria - Acquisition auprès de la Ville du Mans</b> LMM doit acquérir auprès de la Ville du Mans la parcelle cadastrée NV 91 d'une superficie de 591 m <sup>2</sup> , afin de l'intégrer pour partie au domaine public communautaire moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire d'un euro.	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
46	<b>Le Mans - Rue Joachim Bonnier - Acquisition à l'ASL du Tertre Rouge</b> LMM doit acquérir les parcelles IY 320-311 d'une superficie respective de 759 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup> , rue Joachim Bonnier au Mans auprès de l'ASL du Tertre Rouge, afin d'intégrer une partie du terrain au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
47	<b>Mulsanne - Route de Téléché - Acquisition à Madame BANSARD</b> LMM doit acquérir un terrain d'une superficie d'environ 175 m <sup>2</sup> auprès de Madame BANSARD afin de réaménager un giratoire et de requalifier la route de Téléché, moyennant le versement d'une indemnité de 1 €.	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
48	<b>Rouillon - Zone d'Activités du Vieil Hêtre - Acquisition aux Consorts OLIVIER/POTIER</b> LMM doit acquérir la parcelle AH 150 d'une superficie de 162 m <sup>2</sup> située au lieudit La Pointe à Rouillon auprès des Consorts OLIVIER/POTIER dans le cadre de l'aménagement de la ZA moyennant le versement d'une indemnité de 2 500 €.	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
49	<b>La Milesse - Rue de la Gare - Acquisition à Sarthe Habitat</b> LMM doit acquérir la rue de la Gare à la Milesse cadastrée AB 235 et 237 d'une superficie de 868 m <sup>2</sup> auprès de Sarthe Habitat, afin de l'intégrer au domaine public communautaire moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
50	<b>La Milesse - Voiries du lotissement "Les Coteaux du Chêne" - Acquisition auprès de la société SOFIAL</b> LMM doit acquérir les rues Valérie Huet, Auguste Huguereau, Pierre Hamel et Michel Grout, voies du lotissement "Les Coteaux du Chêne" à la Milesse, cadastrées ZP 291 et 295 pour des superficies de 7 713 m <sup>2</sup> et 2 230 m <sup>2</sup> auprès de la société SOFIAL, afin de les intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'un euro forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
51	<b>Saint Saturnin - Voirie du lotissement "Le Moulin de Coutant" - Acquisition auprès de la société SOFIL</b> LMM doit acquérir l'allée Nelson Mandela voie du lotissement "Le Moulin de Coutant" à Saint Saturnin, cadastrée ZO 217-292-294-297-300 d'une superficie de 3 876 m <sup>2</sup> auprès de la SOFIL, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, moyennant le versement d'un euro forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
52	<b>Chaufour Notre Dame - Lotissement du Haut Gibron - Acquisition auprès des Consorts PORTIER</b> LMM doit acquérir la parcelle cadastrée section AA 19 rue de la Forêt à Chaufour Notre Dame, pour une superficie de 59 m <sup>2</sup> , auprès des Consorts PORTIER, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
53	<b>Sargé-Lès-Le Mans - Aménagement d'un giratoire au lieudit "Les Mortrons" et reprofilage de la route de la Mare - Indemnité d'éviction à l'EARL ROULLIER</b> Dans le cadre de l'acquisition d'une ensemble de terrains d'une superficie totale de 3 835 m <sup>2</sup> , auprès de Mme MERCIECA afin d'aménager un giratoire aux Mortrons et de reprofiler la route de la Mare, Le Mans Métropole doit verser une indemnité d'éviction à l'EARL ROULLIER pour un montant de 1 323.60 €	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020



N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
54	<p><b>Le Mans - 9 rue Maurice Trintignant - Cession à la société ED Trans</b> Le Mans Métropole, propriétaire de l'ancien site industriel "Philips" situé 9 rue Maurice Trintignant au Mans, devenu ACTISUD, commercialise des terrains destinés à accueillir des activités industrielles et tertiaires. Le Mans Métropole cède le lot n° 1, d'une superficie d'environ 7 950 m<sup>2</sup>, à la société ED Trans, au prix de 37 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix d'environ 294 150 €</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
55	<p><b>Le Mans - Avenue Pierre Piffault - Cession à EJ IMMO</b> LMM doit céder la parcelle cadastrée RV 322 d'une superficie de 502 m<sup>2</sup> à EJ IMMO après déclassement du domaine public communautaire pour le versement d'une indemnité de 11 044 €</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
56	<p><b>COULAINES - rue Victor Schoelcher - Cession à l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)</b> LMM cède pour partie à l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) pour le projet de construction d'une Structure d'Accompagnement vers la Sortie les parcelles AP 165 d'une superficie de 695 m<sup>2</sup> pour un montant de 2 044 € et AP 166 d'une superficie de 826 m<sup>2</sup> pour un montant de 2 312.80 € situées rue Victor Schoelcher.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
57	<p><b>Rouillon - ZA de l'Oseraie - Cession à la société IMMO LOIRE 49</b> LMM cède une partie de la parcelle cadastrée section AD 48 d'une superficie d'environ 2 416 m<sup>2</sup> située dans la ZA de l'Oseraie à Rouillon à la société IMMO LOIRE 49, moyennant le versement d'une indemnité de 79 560 € HT.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
58	<p><b>La Milesse - Lotissement de la Tremblaie - Cession à l'entreprise PALIERNE</b> LMM cède la parcelle ZV 119 pour 3 486 m<sup>2</sup> constituant le lot 11 du lotissement de la Tremblaie à la Milesse, au profit de l'entreprise PALIERNE pour un prix de 20 € HT/m<sup>2</sup> soit 69 720 € HT, pour l'implantation d'une agence Daniel MOQUET.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
59	<p><b>Le Mans - Rue de la Calandre - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle AW 356 située rue de la Calandre au Mans</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
60	<p><b>Le Mans - Allée des Prairies de Funay - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation à demeure d'un coffret électrique et à la reprise des branchements existants suite à la dépose du réseau basse tension en aérien, LMM accepte une servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS sur la parcelle EO n° 02, située allée des Prairies de Funay au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
61	<p><b>Le Mans - Chemin du Villaret - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle cadastrée AY 183 située chemin du Villaret au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
62	<p><b>Allonnes - La Pièce des Perrières - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS, pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle cadastrée BL 116 au lieudit La Pièce des Perrières à Allonnes. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020
63	<p><b>LA CHAPELLE SAINT AUBIN - Rue de la République - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine, LMM accorde une servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute l'existence de l'ouvrage, sur la parcelle AO 240 située rue de la République à La Chapelle Saint Aubin, à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	10 novembre 2020